



ATELIER DE FORMATION

les
modifications
et innovations
apportées par
la Loi de
finances pour
l'exercice 2020

Sponsors:



ADDRESS

Sable - Bonamoussadi
Douala

PHONE

+237 699 421 947 / +237 661 000 028
+237 679 812 732

WEB

openhubdigital.com

Reboot Your Business 2020



OPENHUB

10,000FCFA

ATELIER PRATIQUE DE FORMATION

Atelier de formation sur les changements et innovations de la Loi de finances du Cameroun pour l'exercice 2020. Les mises à jour ne cessent d'accroître à cet effet, vous devez y participer, car nous voulons tous faire des affaires comme jamais auparavant.

Le contenu du séminaire est très riche, et sera animé par des experts dans le domaine.

openhub.site/our-team

Participants

En effet, si vous êtes un propriétaire d'entreprise, un entrepreneur, un gestionnaire, un investisseur, etc, vous êtes convié.

Objectifs de la formation

- Évaluation et mise en œuvre de mesures fiscales communes intéressant les entreprises et les particuliers ;
- Comprendre les difficultés inhérentes à ces mesures ;
- Anticiper les changements attendus en matière fiscale ;
- Maîtriser les risques juridiques, fiscaux et sociaux liés aux activités de votre entreprise
- Comprendre les structures juridiques les plus courantes des entreprises au Cameroun et ce qu'il faut pour en enregistrer une déclaration
- Notions de base sur les actions et les apports dans les sociétés anonymes ;
- 1. Fournir des explications et des exemples sur la gestion quotidienne ;
- Études de cas et Séances de brainstorming

HORAIRES ET MODULES

- 07 H 30 – 08 H 30: Accueil et installation des participants
- 10H 00 – 12 H 00: Impôts sur les Sociétés (IS), Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP), Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), Droits, d'accises, Droit, d'enregistrement
- 12H 00 – 12 H 30: Pause-café
- 12H 30 – 14 H 00: Entreprises relevant d'une unité de gestion spécialisée, Régime fiscal des Marchés Publics, Entreprises installées dans les zones économiquement sinistrées, Fiscalité, applicable aux entreprises forestières
- 14H00 – 17 H 30: Les obligations du contribuable, Le contrôle de l'impôt, Les sanctions fiscales, Le contentieux de l'impôt.
- 17H30 – 18H00: Questions – Réponses